

(1)

(N° 111.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1895.

Organisation de l'inspection des viandes. — Mesures en faveur du commerce du bétail.

(Pétition de bouchers du canton de Laroche, présentée le 8 janvier 1895; pétition de bouchers d'Élouges, présentée le 13 janvier 1895; pétition de bouchers de Maldegem, présentée le 29 janvier 1895.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. MAENHAUT.

MESSIEURS,

Des bouchers de Maldegem protestent contre la concurrence déloyale que leur font les douaniers et autres fonctionnaires publics en abattant le bétail de provenance hollandaise et en débitant publiquement cette viande en détail.

La Commission de l'industrie a l'honneur de proposer à la Chambre le renvoi de cette pétition à M. le Ministre des Finances, avec prière d'examiner s'il y a lieu de prendre des mesures au sujet de la demande des pétitionnaires.

Des bouchers du canton de Laroche demandent que les frais d'inspection des viandes soient mis en totalité ou en partie à charge de l'État, de la province ou de la commune.

Votre Commission fait observer, Messieurs, qu'un grand nombre de communes, sur les instances du Ministre de l'Agriculture, prennent déjà à leur charge les frais d'inspection des viandes. Elle trouve qu'il serait très désirable de voir généraliser cette mesure et a l'honneur de proposer à la Chambre le renvoi de cette pétition à M. le Ministre de l'Agriculture en attendant que la proposition de loi, présentée par l'honorable M. Fagnart, vienne en discussion.

Le Rapporteur,
J. MAENHAUT.

Le Président,
EUGÈNE MEEUS.

(1) La Commission permanente de l'industrie est composée de MM. MEEUS, *président*; JANSSENS, ANCIEN, DE WINTER, BEECKMAN, DE HEMPTINNE, SNOY, FLÉCHET, MAENHAUT, CARTUYVELS (Hyacinthe), DEDONTRIDDER, HEMELEERS et FICHEFET.